14 Octobre 2011

Année 5—Numéro 05

Regroupement des loisirs et sports Saguenay–Lac-St-Jean

L'Inter@tif

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

42e MERITE SPORTIF REGIONAL

17 NOVEMBRE 2011

La ville d'Alma, hôtesse du 42e Mérite sportif régional !

Le Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean promoteur du Mérite sportif régional est heureux et fier d'annoncer que Ville d'Alma sera l'hôtesse du 42e Mérite sportif régional, jeudi le 17 novembre 2011, à la salle Michel Côté de l'Auditorium d'Alma.

À voir ce mois-ci :

42e Mérite sportif régional	P. 2	Financement des ARUS	P. 7
Site internet du RLS	P. 3	Club Ados Plein Air	P. 8
Nouveaux agents au RLS	P. 4	AQSFR	P. 9
Formation	P. 5	Observatoire québécois du loisir	P. 10
PNCE	P.5	Table de concertation des ARUS	P. 16
Programme «Mes Premiers Jeux»	P. 6	Formation des bénévoles (calendrier)	P. 17

Vente de billets

Le Regroupement loisirs et sports met en vente des billets corporatifs pour tous organismes, institutions scolaires ou municipalités désirant assister au 42e Mérite sportif régional, jeudi le 17 novembre à la salle Michel Côté de l'Auditorium d'Alma, au coût de **75 $ l'unité**.

Précédé d'un cocktail, un souper agrémentera cette remise de prix qui dévoilera les nommés et les lauréats ayant marqué la scène sportive saguenéenne et jeannoise entre le 1er octobre 2010 et le 30 septembre 2011.

Chaque billet vendu contribuera à permettre aux finalistes d'assister gratuitement à l'évènement. Toutes contributions, réalisées **avant vendredi le 4 novembre**, seront inscrites au programme-souvenir du Mérite sportif régional 2011.

De plus, les Associations régionales uni-sports (ARUS) peuvent se procurer des billets pour assister à l'évènement, à un prix spécial de **35 $ l'unité**. Ainsi, les membres de vos organisations pourront supporter les finalistes associés à votre discipline lors de cette grande fête du sport au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous prions les ARUS de se procurer leurs billets **avant le lundi 10 novembre, 16 h**.

Nous vous espérons en grand nombre pour le 42e Mérite sportif régional!

Visitez notre nouveau site internet!

www.rlsslsj.qc.ca

De nouvel agents au RLS !

Alexandre Lallemand—Agent sport

Alexandre Lallemand vient de joindre les rangs de l'équipe du Regroupement loisirs et sports (RLS) à titre d'agent de développement en sport. Natif de la région du Lac St-Jean, Alexandre détient un baccalauréat en enseignement ainsi qu'un diplôme en travail social. Il a œuvré dans plusieurs sphères touchant au domaine sportif. Il a à cœur le développement régional.

Passionné par le football, le hockey, le basketball, la raquette et les loisirs en famille.

Amélie Clergeau—Agent loisir

Native d'une petite ville côtière française et étant installée depuis 10 ans dans la région, Amélie a étudié dans les communications, ainsi que dans le domaine des arts.

Amoureuse des arts de la scène elle a eu le plaisir durant les dernières années, d'organiser différents événements artistiques et de collaborer avec plusieurs artistes. Elle souhaite désormais faire une longue traversée sur notre beau bateau.

Passionnée d'histoire, de théâtre et de culture en général, elle pourrait vous surprendre car c'est une adepte des sports extrêmes.

Bienvenue au RLS!

Formation : Motivation et encadrement des bénévoles

Le Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean présentera la formation « Motivation et encadrement des bénévoles » au Cégep de Chicoutimi. Toutes les personnes intéressées à participer à cette formation peuvent s'inscrire dès maintenant.

Cette session vise à vous fournir des outils, des modèles, des exemples pour aider le participant à motiver et encadrer ses bénévoles. Ce thème traite des éléments suivant : la motivation et les différences individuelles, les besoins de l'individu, les différentes façons de motiver, l'intégration, et la formation. La séance de formation, d'une durée de 3 heures, **aura lieu le mercredi 26 octobre 2011 au Cégep de Chicoutimi à compter de 18 h 30.**

La formation sera offerte par monsieur Gervais Deschenes, professeur émérite. Le coût est de 45 $ par personne et peut être payé sur place ou facturé à l'organisme. Le nombre de places est limité et les candidats ont **jusqu'au vendredi 21 octobre 2011 pour s'inscrire.**

Informations et inscriptions

Pour toutes informations ou pour inscription, contacter l'agent loisir au Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean au 418-480-2228 ou par courriel à l'adresse suivante : agent.loisir@rls-sag-lac.org .

PROGRAMME NATIONAL DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS (PNCE)

Atelier de formation « multisports » - Saison 2011

Atelier	Date	Lieu	Coût	Date limite (inscription)
PNCE A	**5 - 6 novembre 2011**	**Saint-Bruno**	**90 $**	**28 octobre 2011**

Comment s'inscrire ???

Pour vous inscrire ou pour toutes informations, contactez le Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean au 418 480-2228 à Johanne Doucet ou par courriel, ***rls@rls-sag-lac.org*** ou par le ***www.sportsquebec.com***. Vous devez payer par chèque ou argent comptant seulement et le nombre de places par atelier est limité.

Programme « Mes Premiers Jeux »

Objectifs du programme

1. Initier et diriger le plus grand nombre de participants aux structures d'accueil en place au niveau local.
2. Inciter les jeunes à la pratique sportive en leur donnant une expérience positive orientée vers le jeu et l'apprentissage d'habiletés de base, et ce, même lors d'une compétition sans nécessairement déterminer des gagnants.
3. Faire la promotion des structures locales (clubs/associations) et du programme des Jeux du Québec.
4. Permettre la concertation des intervenants du sport aux niveaux local, régional et provincial.

Conditions d'admissibilité d'un projet

Afin qu'un projet soit admissible à un soutien financier, les éléments suivants devront s'y retrouver :

a) Les sports admissibles sont ceux reconnus par Sports-Québec dans le cadre du programme des Jeux du Québec.

b) La clientèle visée ne doit pas faire partie d'un réseau de compétition déjà existant. Les activités ciblées devront correspondre aux enjeux de développement régional identifiés par les régions dans leur plan de développement respectif. La région qui soumet un projet devra en faire la démonstration pour chaque discipline.

c) L'encadrement des participants doit être assuré par l'implication des associations régionales ou clubs locaux.

d) Le projet doit être déposé par un mandataire régional (RLS) ou une fédération sportive reconnue et membre de Sports-Québec.

Modalités de financement pour un projet « Mes premiers Jeux »

Afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière de Sports-Québec pour un projet « Mes premiers Jeux », le RLS doit compléter le formulaire de demande d'assistance financière disponible sur *AVENTIK*.

Un montant maximum de 3,000 $ peut être accordé par région pour l'organisation d'un ou plusieurs projets « Mes premiers Jeux ».

Mes premiers Jeux

Programme « Mes Premiers Jeux » (suite)

Dépenses admissibles

- Ressources humaines : salaires, déplacements, repas, autres
- Location de matériel
- Plateaux sportifs – location
- Transport des participants
- Promotion – visibilité du projet en région

Exemples de projets réalisés par le passé

- Initiation en mini-basketball
- Journée d'activités multisports (3 à 5 disciplines sportives dans la même journée)
- Mini-tournoi de kin-ball
- Festival de mini-badminton ou de mini-volleyball
- Initiation et démonstration en plongeon

Présentation et réalisation de projets

Pour l'édition hivernale 2012 du programme « Mes Premiers Jeux », la date limite pour présenter un projet d'activité d'initiation au RLS est : **lundi le 21 novembre 2011**.

Votre activité doit se réaliser entre 01 janvier 2012 et le 30 avril 2012.

Responsable du programme « Mes Premiers Jeux » au RLS

Alexandre Lallemand, agent de développement en sport

Tél. : 418.480.2228 — Courriel : agent.sport@rls-sag-lac.org

PROGRAMME DE FINANCEMENT DES ARUS 2010-2011 (2E TRANCHE)

Le budget total de la deuxième tranche du *Programme de financement des ARUS 2010-2011* est de **3 300** $ et sera divisé à parts égales aux associations régionales ou aux répondants régionaux qui auront démontré qu'ils ont posé des actions en vue du développement de leur sport.

Pour ce faire, les associations régionales ou les répondants régionaux doivent remplir le rapport disponible au www.rlsslsj.qc.ca/page-financementassregionales et le retourner avant **vendredi le 28 octobre 2011**, 16h. Le versement de la 2e tranche est prévu pour la semaine du 1er novembre 2011.

Veuillez poster votre rapport de 2e tranche 2010-2011 à :
« PROGRAMME DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES 2010-2011 »
Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-St-Jean
414, rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 1N2
Ou encore par télécopieur ou courriel à :
Télécopieur : 418.668.0265
Courriel : agent.sport@rls-sag-lac.org

«Un jour, toutes les familles seront à la fois les assises solidaires et les richesses épanouies d'un monde libre et responsable.»

Qu'est-ce qu'Accès Entraide Familles Lac St-Jean Est (LSJE) ?

C'est un organisme sans but lucratif d'Alma qui existe depuis 1995. Il a pour mission d'offrir du ***répit familial*** *par l'organisation* ***d'activités de loisirs*** *et d'actions préventives correspondantes aux besoins des parents et des enfants sur le territoire* ***Lac St-Jean Est****.*

Pour eux, une famille représente le premier lieu d'enracinement et de socialisation des enfants et constitue un soutien essentiel pour **les personnes de tous âges.** Ils définissent le **loisir** comme *le temps dont quelqu'un peut disposer en dehors de ses occupations ordinaires afin de le rendre disponible pour se distraire à son aise* et le **répit** en tant *qu'interruption d'occupations familiales absorbantes voire contraignantes pour les membres d'une famille nécessitant un arrêt afin de porter un regard sur soi dans une atmosphère de considération, d'égard et d'estime*.

Ainsi, Accès Entraide Familles LSJE **offre des activités** sociales, sportives et créatives pour les enfants et les parents **tout au long de l'année** par l'entremise des fins de semaine complètes tout inclus (repas, hébergement, activités, ateliers pendant 2½ jours) grâce au **Programme Répits à thème**, il propose aussi aux jeunes de familles moins fortunées, la possibilité d'accéder à des activités sportives et à des camps de jour et camps d'été. En plus, il facilite l'accès à des camps de vacances aux enfants de 6 à 17 ans au Québec et ailleurs au Canada. Également, des activités hors programme sont suggérées comme Sortie Cinéma en famille, et il est un des promoteurs du **Programme Accès-Loisirs Lac St-Jean Est** qui offre des accès de loisirs gratuits 3 fois par année aux 0-99 ans vivant financièrement sous le seuil de pauvreté.

Pour y adhérer, il faut obtenir une carte d'adhésion à 10$/famille. Cette carte inclut :

- 1 abonnement d'un an à la revue Journal de Sam (4 parutions annuelles);
- Accès aux activités au programme et hors programme ;
- Accès à des opportunités de financement **Rentrée scolaire** et **Activités sportives** pour les jeunes issus de familles moins favorisées ;
- De l'aide et références selon vos besoins particuliers.

Pour obtenir plus d'informations :

Nathalie Poirier, intervenante sociale
Intervenante pairs-aidants réseau
Nancy Tremblay, directrice-générale
M ts (cand), B.A. psy et certifié intervention toutes dépendances
275, boulevard Dequen Nord, Alma 418-**662-5899**
(si absentes, laissez votre message et nous vous rappellerons rapidement)

Vous connaissez un club Ados Plein air ?

Vous avez joué un rôle dans la création et le fonctionnement d'un club Ados Plein air ?

Nous avons besoin de VOUS ! Participez à un projet d'élaboration d'un Guide de démarrage d'un club de plein air pour adolescents !

Répondez au questionnaire en ligne et/ou diffusez-le dans votre réseau !

Cliquez sur le lien suivant pour accéder au questionnaire :
https://www.surveymonkey.com/s/ClubsAdosPleinAir

Le questionnaire porte sur la mise en place et le fonctionnement de clubs de plein air pour les adolescents.

Le temps de réponse requis est de 30 à 45 minutes. Il est possible de le compléter en plusieurs fois.

Le questionnaire sera disponible en ligne jusqu'au lundi **17 octobre 2011**.

Merci à l'avance de votre participation !

Des clubs de plein air pour les adolescents

Depuis l'automne 2010, un groupe de travail, réunissant notamment des représentantes et représentants des milieux scolaire, municipal et communautaire, réfléchit aux pistes d'action à mettre en œuvre pour augmenter la pratique d'activités de plein air chez les adolescentes et adolescents. Ces milieux apparaissent en effet comme des lieux privilégiés pour favoriser la pratique d'une variété d'activités de plein air chez les jeunes.

Dans le cadre des travaux entrepris et des pistes d'action identifiées, le Conseil québécois du loisir (CQL), en partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), est à élaborer un guide qui vise à accompagner et à intégrer les milieux scolaire, municipal et communautaire dans le développement de clubs de plein air destinés aux jeunes adolescents. Pour mener à bien ce projet, il apparaît primordial de consulter des intervenants déjà engagés dans une telle démarche, afin de recueillir les informations sur leurs expériences. C'est dans cette perspective que nous sollicitons votre précieuse collaboration.

Initiation de mini basketball en fauteuil roulant

Quand: 5-6 novembre

Où: Polyvalente de Jonquière
3450, boul. du Royaume

Horaire:
Samedi de 10h à 16h (camp et initiation)
Dimanche de 9h à 13h30 (matchs)

* L'initiation est ouverte à tous mais cible les jeunes de 16 ans et moins dans le but de former une équipe

Pour vous inscrire ou pour plus d'informations contactez Karine Côté au:
514-252-3108 (3828)

BULLETIN
VOLUME 9, NUMÉRO 1 - 2011

L'Observatoire québécois du loisir a récemment publié trois bulletins, en voici un aperçu. Pour obtenir les bulletins complets consultez: www.uqtr.ca/oql

L'Observatoire québécois du loisir : Orientations et programme 2011-2012

Les thèmes présentés dans ce bulletin feront l'objet d'observations plus poussées, alignées sur les transformations requises dans la vision, les méthodes et les services des organisations de loisir public

LES CHANGEMENTS OBSERVES ET LE PROGRAMME 2011-2012

L'Observatoire québécois du loisir compte porter une attention particulière aux défis posés aux organisations par les changements dans la pratique du loisir et du bénévolat des Québécois.

Ces défis sont :

1. la montée de la pratique libre et son impact sur les infrastructures et les programmes traditionnels;
2. le vieillissement de la population et son impact sur la hausse de la demande de services de jour;
3. les besoins de la famille aux prises avec les défis de la conciliation travail-famille qui appelle des changements importants dans les services de loisir;
4. l'importance accrue du loisir sur le Web ainsi que des réseaux sociaux, particulièrement chez les jeunes, univers souvent inconnu des organisations et que le loisir public doit mettre à profit;
5. l'éclatement du bénévolat en plusieurs formes d'engagement qui rompent avec le bénévolat traditionnel (celui qu'animent les TLM – toujours les mêmes) au profit d'un bénévolat informel, événementiel ou sporadique;
6. le besoin incontournable d'un modèle de service en loisir propre au milieu rural, faisant appel à davantage de coopération entre les municipalités.

LES BULLETINS A VENIR

Au cours de la prochaine année, en plus de l'analyse des dépenses municipales et des changements en bénévolat et des nouvelles sur les pratiques culturelles, l'OQL entend traiter de thèmes découlant des tendances dans les pratiques de loisir des Québécois et influencés par la conjoncture des organismes de loisir public.

LE DEVELOPPEMENT DE L'OQL

En plus de maintenir l'ensemble de ses produits et de ses rubriques au cours de l'année 2011-2012, l'OQL entend porter son attention dans quatre directions :
1- L'amélioration de son accessibilité et de son utilisation
2- Le développement accéléré du portail sur le bénévolat
3- L'évaluation et le renouvellement de ses thèmes de veille
4- L'amélioration de ses outils et de son champ de veille.

LE DEVELOPPEMENT ACCELERE DU PORTAIL EN GESTION DU BENEVOLAT

L'OQL ouvrira au cours de l'automne un portail destiné aux gestionnaires de bénévoles, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

Ce portail fournira des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire dans toutes les dimensions de la gestion du bénévolat, des bénévoles et des organisations sans but lucratif. Le portail présentera des « fiches » courtes et simples qui renverront à des documents produits un peu partout dans le monde et qu'on pourra importer d'un seul clic.

UNE INVITATION A CONTRIBUER

Vous avez des informations, vous avez une nouvelle politique, vous venez de compléter une recherche, une enquête, vous avez trouvé un document qui vous semblerait utile à la profession, vous venez de réussir un projet novateur? N'hésitez pas, faites-nous-le savoir.

VOLUME 9, NUMÉRO 2 - 2011

La contribution aux fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels : où en sommes-nous?

LE MÉCANISME DE LA CONTRIBUTION

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 117.1 à 117.16), une municipalité peut exiger du propriétaire du terrain, typiquement un promoteur, une contribution sous trois formes différentes :

- la cession d'un terrain d'une superficie d'au plus 10 % de celle du terrain faisant l'objet de la demande;
- le versement d'une somme représentant au plus 10 % de la valeur du site;
- une combinaison des deux possibilités précédentes, soit une partie en argent et une partie en terrain. Dans ce cas, le total de la valeur du terrain devant être cédé et de la somme versée ne doit pas excéder 10 % de la valeur du site.

Dans le cas de versement en argent, les sommes obtenues doivent être destinées à l'achat ou l'aménagement de terrains à des fins de parc, de terrains de jeux ou de milieux naturels, à la construction de bâtiments complémentaires à ces usages ou à l'achat de végétaux.

Toutes les municipalités qui exigent une contribution le font lors de l'émission du permis de lotissement. Seulement quelques-unes exigent en plus une contribution pour l'émission du permis de construction relatif à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale (16 %) ou lors d'un redéveloppement (12 %).

LES FACTEURS INFLUENÇANT LA CONTRIBUTION

Nous avons testé quatre facteurs qui auraient pu influencer le taux de la contribution : la superficie de la municipalité, la taille de sa population, son caractère rural et son indice de développement socioéconomique.

Après analyse des résultats, aucun lien entre la superficie d'une municipalité ou l'indice de développement socioéconomique et la contribution aux fins de parc n'a été observé.

De façon générale, les municipalités plus populeuses exigent une plus grande contribution. Ainsi, les municipalités de moins de 2 000 habitants exigent en moyenne 2,5 % et ce taux va croissant alors que la population augmente. Notons que les 18 municipalités de notre échantillon ayant plus de 15 000 habitants utilisent toutes le maximum permis, soit 10 %.

De plus, les municipalités rurales utilisent moins la contribution maximale : 44 % des municipalités rurales exigent 10 %, leur taux moyen étant de 6,4 %. En comparaison, 88 % des municipalités considérées urbaines exigent 10 %, leur taux moyen étant de 9,3 %.

CONCLUSION : UN POUVOIR À UTILISER DAVANTAGE

En plus de favoriser l'accès pour la population à des parcs, à des terrains de jeux et à des espaces naturels, de préserver la biodiversité, de s'assurer de services écologiques, la contribution aux fins de parc représente un outil de financement intéressant. Rappelons qu'elle couvre l'aménagement des terrains de la municipalité, dont l'installation d'équipements de terrain de jeux, la construction de bâtiments connexes et l'achat de végétaux. Ainsi, même les municipalités situées en pleine nature peuvent y trouver leur compte. Qu'elles soient petites ou vastes, populeuses ou non, urbaines ou rurales, les municipalités tirent toutes avantage à diversifier leurs sources de financement et à contribuer au développement durable de leur territoire.

VOLUME 9, NUMÉRO 3 - 2011

Prendre sa place pour survivre et affirmer son unicité. Le système de loisir public sur la place publique.

LES ENJEUX DE L'AFFIRMATION DU LOISIR SUR LA PLACE PUBLIQUE

Dès qu'on aborde la question de l'affirmation du loisir public municipal et local sur la place publique, la promotion des services et des programmes apparaît comme la première mesure à l'esprit des professionnels en loisir.

Cette première réaction est tout à fait normale et justifiée dans la mesure où, si la population n'utilisait pas ces services, leur pertinence serait loin d'être acquise et parce que leur promotion est une préoccupation quotidienne.

C'est sur la place publique que se jouent sa reconnaissance et le recours au loisir public comme instrument de développement des communautés et solution à de nombreux problèmes sociaux et économiques. Enfin, c'est sur la place publique que se joue le renouvellement des ressources humaines, matérielles et financières du loisir public.

L'affirmation du loisir sur la place publique posait nettement des défis quant au « comment faire » et aux compétences.

QU'EST-CE QUE LA PLACE PUBLIQUE ?

La place publique évoque cet espace matériel ou virtuel qui appartient à tous (non privé), où les citoyens se rencontrent et discutent (agora, médias). S'y forme l'opinion publique qui influence les décisions politiques, et, souvent, colore les priorités de l'administration publique et légitime les besoins des citoyens.

Du parvis de l'église traditionnel à Facebook et Twitter, du parc public aux médias de masse, du centre communautaire au parlement ou à la salle du conseil municipal, des colloques aux tables de concertation, la place publique est le lieu de l'interaction des individus, des associations de la société civile, de l'État, des pouvoirs publics et de leurs institutions, qui y font connaissance, se rencontrent, engagent des débats et peuvent conclure des alliances.

Spontanément, les médias apparaissent comme les principaux véhicules des opinions et des positions des uns et des autres. Quand les acteurs du loisir parlent de s'affirmer sur la place publique, ils se réfèrent le plus souvent aux médias et à la meilleure façon d'y être accueilli ou de les utiliser. Pourtant, « les médias ne sont finalement que le reflet de la place publique » et refusent généralement de se faire le porte-parole ou la courroie de transmission d'un groupe ou d'un autre.

En d'autres termes, il importe que le loisir public s'affirme d'abord par lui-même sur la place publique où, soit dit en passant, il est présent plus qu'il n'est porté à la croire. En effet, en créant et animant, avec 500 000 citoyens bénévoles, les parcs, les arénas, les centres communautaires, les pistes cyclables, et en ouvrant les écoles à la population, le loisir public crée des places publiques. Comme le disait Éric Forest, maire de Rimouski et président de l'Union des municipalités du Québec, « le loisir public transforme des collectivités en communautés parce qu'il crée des liens entre les gens ». En somme, le loisir offre une place publique aux citoyens. Malheureusement, le loisir public ne parle pas suffisamment de lui-même en tant que système et de ses enjeux sur ces places publiques qu'il crée et anime.

POURQUOI S'AFFIRMER SUR LA PLACE PUBLIQUE?

GARANTIR L'EXISTENCE DU LOISIR PUBLIC

La première et la plus importante des raisons est, sans doute, l'obligation de justifier en permanence l'existence même du loisir public auprès de l'opinion publique, et cela souvent en appui aux décideurs.

Pourquoi continuer à utiliser l'argent public pour soutenir le loisir? La réponse est simple : c'est d'abord un choix de société, comme le choix du caractère public de la santé et de l'éducation.

Ce choix trouve ses fondements dans la reconnaissance par les acteurs publics et la population des bénéfices individuels et surtout collectifs du loisir, et de moins en moins dans l'habitude ou la tradition. Faut-il rappeler que, aux termes de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités n'ont aucune obligation d'agir en loisir?

Par ailleurs, les arguments pour le maintien et le renforcement de ce choix de société sont en compétition, dans les municipalités, avec d'autres valeurs comme la sécurité, la santé, la fluidité du transport, la qualité de l'air, la salubrité, et le contrôle des dépenses et des impôts fonciers. Dès lors, il importe d'affirmer et de démontrer de façon concrète que le loisir public, à certaines conditions, contribue au développement social, économique et culturel des communautés, dont les municipalités.

Parmi ces conditions qui permettent au loisir public de se distinguer du loisir commercial et de contribuer au développement des communautés, il y a l'engagement d'un demi-million de citoyens bénévoles qui, en agissant sur la place publique, créent des liens entre eux, créent du capital social, de la qualité de vie, améliorent le sentiment d'appartenance, deviennent des facteurs d'attractivité des municipalités et combattent l'isolement social.

Le loisir public n'est pas un simple service à la clientèle, il est une prise en charge par les usagers eux-mêmes de leur propre loisir et du devenir de leur collectivité. Ne devenir qu'un service au client, c'est cesser de se distinguer du loisir commercial et privé. Les bénévoles ne sont pas seulement de la main-d'oeuvre, ils sont la communauté en action.

DÉVELOPPER LA PLACE DU LOISIR PUBLIC

C'est sur la place publique qu'ont lieu les débats déterminants sur les enjeux économiques, sociaux et culturels de la société et des communautés. Le loisir public sera reconnu et soutenu pour autant que les acteurs du loisir public participeront à ces débats, y concluront des partenariats et y feront valoir la capacité du loisir à jouer un rôle dans les enjeux prioritaires de la société comme la santé, la persévérance aux études, le tourisme, l'occupation dynamique du territoire, l'inclusion sociale et la rétention de la main-d'oeuvre, pour ne mentionner que quelques enjeux globaux au Québec. Bref, le loisir public, comme système,

doit avoir une personnalité propre sur la place publique et s'y affirmer comme grand partenaire au même titre que le système de santé, le système scolaire ou le système de transport.

Participer aux consultations parlementaires, prendre la parole publiquement dans les médias et ailleurs, intensifier ses relations auprès d'une multitude de ministères, interpeller le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que celui de l'éducation, notamment sur la prévention en matière de santé physique et sociale et sur le rôle bénéfique du partenariat école et communauté dans la réussite scolaire, voilà autant d'activités que le loisir public doit mener sur la place publique pour s'affirmer et obtenir la reconnaissance de la société québécoise. Et, pourquoi pas, diversifier ses sources de financement.

ASSURER LE SOUTIEN POLITIQUE AUX INVESTISSEMENTS MAJEURS REQUIS EN LOISIR PUBLIC

Sur la place publique, ces investissements doivent obtenir l'appui de la population et des partenaires (scolaires et autres) de la municipalité pour que les décideurs en fassent une priorité parmi les multiples autres investissements requis. Aujourd'hui, il n'est pas rare qu'il faille mobiliser et consulter l'opinion publique et les citoyens pour que la collectivité accepte des investissements d'envergure. Or, mobiliser et consulter, c'est agir sur la place publique.

Bref, l'existence, la reconnaissance et le développement du loisir public et associatif dépendent largement de sa capacité d'investir stratégiquement la place publique de multiples façons. Pourtant, il n'est pas acquis que les acteurs du loisir public aient conscience et se sentent habilités à affirmer le loisir sur la place publique autrement que pour la promotion des services offerts. Il y a donc des défis à relever et des compétences à acquérir.

DES FAIBLESSES À SURMONTER

1. La carence de compétences et d'outils des organisations et de leurs acteurs en matière de relations publiques, de relations médias et de promotion.
2. La faible conscience des acteurs qu'ils font partie d'un ensemble interdépendant qui se nomme le système québécois du loisir public et associatif, et son corollaire, la difficulté d'établir une stratégie commune de présence sur la place publique.
3. La difficulté de trouver les mots pour parler du loisir public de façon efficace sur la place publique, alors que la notion même du loisir reste nébuleuse.

À ces carences, faut-il ajouter que les exigences de la production quotidienne occultent fréquemment les enjeux stratégiques et cruciaux qui pèsent sur le système de loisir, et affaiblissent l'urgence d'être présent sur la place publique autrement que pour la promotion des services?

DES ACQUIS À EXPLOITER, DES PISTES À EXPLORER

S'AFFIRMER D'ABORD AUPRÈS DE NOTRE PUBLIC

Il lui reste toutefois, à rendre sa présence visible et à rendre visible celle des 500 000 bénévoles. Tout se passe comme si on ne signait pas ses réalisations et sa présence. Signer sa présence, c'est un premier pas pour l'affirmer. Combien d'arénas ne portent pas la signature du Service municipal de loisir?

Très souvent on donne plus de visibilité à des commanditaires mineurs qu'à l'organisation responsable d'un événement ou d'une installation.

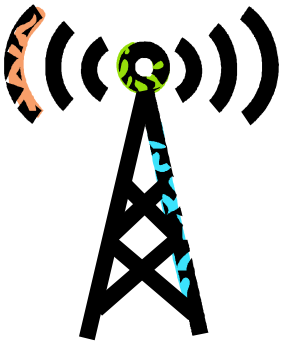

PROMOUVOIR NOTRE CONTRIBUTION À LA COMMUNAUTÉ

Concrètement, cette affirmation s'est manifestée au cours des dernières années dans des partenariats avec les milieux scolaires, ceux de la santé et des services sociaux, ceux du développement économique et touristique, et avec d'autres services municipaux qui ont reconnu la capacité de mobilisation du système de loisir public québécois. Cette mobilisation, a-t-on admis, développe l'appartenance et l'engagement, stimule la fierté et active la solidarité des citoyens d'une ville.

DÉVELOPPER UNE EXPERTISE EN COMMUNICATION STRATÉGIQUE

Nous ne pouvons plus improviser dans un domaine aussi complexe, compétitif et en pleine mutation. L'ère de Facebook, de la convergence des médias, de l'iPhone et des lobbyistes professionnels ne tolère plus le bricolage. Elle exige qu'on sache définir des objectifs et des résultats attendus des experts. Enfin, il est de plus en plus évident que pour être efficace, il faut savoir fixer des cibles stratégiques sur la place publique, définir ses interlocuteurs, cerner les résultats et les effets recherchés par telle ou telle action d'affirmation ou de prise de parole sur la place publique.

QUELQUES CONSEILS D'EXPERTS

- Il faut un message court, limpide, imagé et populaire.
- Il faut parler fort pour être entendu.
- Il faut que le loisir public et associatif parle d'une seule voix.
- La place publique doit être abordée comme un lieu d'échange et non pas seulement comme un grand babillard : les acteurs s'y promènent pour se faire voir, pour établir des liens, en somme parce qu'ils ont besoin des autres…
- Pour réussir, il faut connaître les habitudes, les façons d'entrer en relation et les règles des acteurs de la place publique : il n'y a pas d'improvisation ni de recettes magiques.
- Ne restons pas seuls, développons des partenariats et participons à des réseaux.

TABLE DE CONCERTATION DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES UNI-SPORTS

La rencontre des ARUS qui devait avoir lieu le 4 octobre 2011 a été remise ultérieurement. Dès que le nouvel agent sport sera en poste, une nouvelle date sera déterminée et un avis de convocation vous sera envoyé. La date de la prochaine rencontre sera également publiée sur notre site internet que nous vous suggérons de visiter.

www.rlsslsj.qc.ca

FORMATION DES BÉNÉVOLES

HORAIRE 2011-2012

FORMATION	LIEU	DATE	HEURE
Motivation et encadrement des bénévoles	Cégep de Chicoutimi	26-oct-11	18 h 30 à 21 h 30
Bien s'outiller pour communiquer	Collège d'Alma	23-nov-11	18 h 30 à 21 h 30
Recrutement et sélection des bénévoles	Cégep de Jonquière	14-mars-12	18 h 30 à 21 h 30
Gestion de conflits	Salle multifonctionnelle de Saint-Bruno	11-avr-12	18 h 30 à 21 h 30

Heure d'ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi

De 8 h à 12 h
De 13 h à 16 h

Conception de l'inter@ctif : Johanne Doucet

Parutions de l'Inter@tif
Prochaine parution le 15 novembre2011

L'inter@ctif s'avère un bulletin électronique tiré à plus de 500 exemplaires. Son contenu est axé sur les activités qui se déroulent au cours du mois de la diffusion ou sur des informations spécifiques pouvant intéresser nos lecteurs. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles avant le 10 de chaque mois à rls@rls-sag-lac.org.

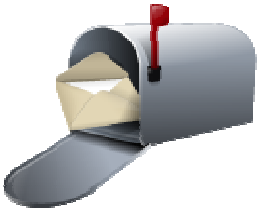

Éducation, Loisir et Sport Québec

414, Collard Ouest
Alma Qc G8B 1N2
Tél.: 418-480-2228
Fax: 418-668-0265
rls@rls-sag-lac.org
www.rlsslsj.qc.ca

Le Regroupement loisir et sport est subventionné par ce ministère.